

AFFAIRE N° 42 - Marché de gré à gré d'un montant de 2.574.806. Fr CFA. passé avec la S.M.P.R. pour construction d'une cantine et d'une cuisine à l'Ecole des Camélias (Filles).

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 2.574.806. Fr CFA. passé avec la S.M.P.R. pour la construction d'une cantine et d'une cuisine à l'Ecole des Camélias (filles).

Je vous demande également d'approuver la convention fixant les conditions dans lesquelles M. LEJEUNE, architecte, apportera son concours pour l'exécution des travaux en cause.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les disponibilités du chapitre 23.018 " Constructions Cantines et Cuisines " du budget communal 1963.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire, à une question posée par un Conseiller, précise que la Commission locale du F.I.D.O.M. a rejeté l'inscription des cantines au titre du FIDOM, le F.A.S. devant seul s'en charger.

Approuvé
St Denis, le 23 Janvier 64
P. de Paquet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchaud

Approuvé
St Denis le 15 Janvier 1964
P. de Paquet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchaud
M. Menta